

SEANCE DU 27-08-2020 – 2^{ème} Convocation

2^{ème} Convocation :

(sans condition de quorum)

En exercice : 86

Présents : 39

Pouvoirs : 8

Votants : 47

L'An Deux Mille Vingt le Jeudi 27 août à 18 H,

le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la
salle des fêtes de Morgny

Etai^{ent} présents : C. MARTEAU (président), A. QUILLET (vice-président), J. BLOUIN, A. POULOIN, J.P. VIVET, F. TELLIER, M. RAGEL, R. PATRELLE, A. BERTOU, H. SANNIER, T. VIFFRY, G. HOUDU, D. POURFILET, C. DALLEMAGNE, J. LEGROS, D. DAVERTON, J.P. MENU, J.P. SAVARY, F. SEMIN, C. DUVAL, C. DEBARRE, M. BERTRAND, S. PREVOST, P. DUTAC, P. DUTHOIT, L. AJASSE, C. FOURÉ, B. FERET, M. LEVREUX, F. VILOIN, C. GRIFFON, C. BRONSART, N. LESEUR, P. LE MAIGNAN, J.P. LAMBERT, V. POSIER, M. LAFOLIE, G. SIOBUD, S. GALIANI, G. GAUTIER,

Pouvoirs : T. NEYT à J. BLOUIN, F. CAILLIET à C. GRIFFON, B. RIHAL à T. VIFFRY, I. FALEMPIN à D. DAVERTON, C. FOUQUER à M. LEVREUX, B. LETHIAIS à P. LE MAIGNAN, J.P. SPENNEL à J. BLOUIN, P. BARBIER-CUEIL à S. GALIANI.

Présents hors syndicat : Mr CHALIMON (Président Aéromodélisme), Mr BIOJOUX (Président Aéroclub), Mme DURAND (Présidente Comice Agricole 2021),

Absents excusés : F. CAILLIET, L. BAUSMAYER, M. LEFEBVRE, B. MORELLET, E. HUIN,

Secrétaire de séance : Mr DAVERTON David,

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président signale à l'assemblée que le dernier compte-rendu a été envoyé à chacun des Membres du Syndicat, et n'ayant pas reçu d'observation, il considère ce compte-rendu adopté.

Installation des Délégués du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Dominique POURFILET, le plus âgé des membres du Comité Syndical qui a déclaré les membres du Comité Syndical des Communes de Authevernes, Bazincourt sur Epte, Bernouville, Château sur Epte, Chauvincourt-Provémont, Corny, Coudray en Vexin, Doudeauville, Etrépagny, Farceaux, Flipou, Gamaches en Vexin, Gisors, Guerny, Hacqueville, Heudicourt, Heuqueville, Houville en Vexin, La Neuve Grange, Le Thil en Vexin, Les Hogues, Les Thilliers en Vexin, Longchamps, Lorleau, Lyons la Forêt, Menesqueville, Mesnil sous Vienne, Mesnil-Verclives, Morgny, Mouflaines, Muids, Nojeon en Vexin, Puchay, Richeville, Saint Clair sur Epte, Sainte Geneviève les Gasny, Sainte Marie de Vayimesnil, Saint Denis le Ferment, Saussay la Campagne, Vascoeuil, Vatteville, Villers en Vexin, Vexin sur Epte élus par les Conseils Municipaux des 43 communes adhérentes au Syndicat suite aux élections municipales de mars et juin 2020,

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT

Monsieur POURFILET, le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée, Il a procédé à l'appel nominal des Délégués du Comité Syndical, a dénombré 39 délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité la Comité Syndical à procéder à l'élection du Président à bulletin secret, deux assesseurs ont été désignés : David DAVERTON et Thomas VIFFRY,

- Votants : 47 avec pouvoirs

- Bulletins nuls = 4
- Suffrages exprimés : 43

Monsieur James BLOUIN avec 43 voix a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS ET D'UN SECRETAIRE.

Sous la présidence de Monsieur James BLOUIN , élu Président, le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection de 2 vice-présidents et d'un secrétaire à mains levées.

Candidats :

- 1^{er} vice-président : Frédéric Cailliet élu à l'unanimité (47 voix)
- 2^{ème} vice-président : Jean-Pierre Spennel élu à l'unanimité (47 voix)
- Secrétaire : Dominique POURFILET élu à l'unanimité (47 voix)

Messieurs Frédéric CAILLIET et Jean-Pierre SPENNEL ont été proclamés Vice-Présidents ; Mr Dominique POURFILET a été proclamé secrétaire **et tous les trois ont été immédiatement installés.**

Désignation des membres du bureau : Christophe GRIFFON (Morgny), David DAVERTON (Heudicourt), Jean-Philippe VIVET (Bazincourt), pPhilippe LE MAIGNAN (Muids),

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de Gisors conforme aux écritures comptables du Compte Administratif 2019 du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome de Etrépagny/Gisors.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur James BLOUIN - Président - présente le Compte Administratif 2019 qui est approuvé comme suit:

Section de Fonctionnement:	Recettes encaissées:	13 625,49 €
	Dépenses réalisées:	12 851,22 €
	Excédent de Fonctionnement de	774,27 €
	Résultat antérieur reporté 2018 :	21 088,51 €

Résultat de fonctionnement 2019 : 21 862,78 €

Section d'Investissement:	Recettes encaissées	0 €
	Dépenses réalisées	0 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 21 862,78 €

Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Le comité Syndical vote le compte administratif de l'année 2019 à l'unanimité.

nombre de voix : 46

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Comité Syndical, suite au vote du Compte Administratif 2019, constate un Excédent de Fonctionnement de 21 862,78 € et décide d'affecter cet excédent comme suit :

21 862,78 € en report de fonctionnement au compte 002

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Comité Syndical vote le Budget Primitif 2020 équilibré tant en Recettes qu'en Dépenses à :

Section de Fonctionnement : 35 138,78 €

Section d'Investissement : 2 000 €

La participation des communes adhérentes au Syndicat est maintenue à 0.33 Euro par habitant pour l'année 2020. Le calcul de la participation 2020 est basé sur la population légale publiée par l'INSEE.

Les subventions votées sont attribuées comme suit :

- 342,53 € (tarif 2019) au Club Modéliste du Vexin

- 1 317,39 € (tarif 2019) à l'Aéroclub du Vexin

Le Comité Syndical vote le budget primitif de l'année 2020

DELIBERATION POUR LE DEPART DE LA COMMUNE DE LYONS LA FORET

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Mr le Maire de Lyons la Foret, Thierry PLOUVIER, accompagné d'une délibération du 19 juin 2020 confirmant la demande de sa Commune de se retirer du Syndicat de l'aérodrome, laquelle avait déjà été exprimée dans un courrier précédent daté du 24 octobre 2019.

Monsieur le Président fait procéder à un vote à mains levées,

Résultat du vote : 42 voix pour et 5 voix contre (VIVET Jean-Philippe, FOURÉ Cyril, FERET Béatrice, David DAVERTON (2 voix dont un pouvoir).

Le Comité Syndical donne son accord au retrait de la Commune de Lyons la Forêt.

DELIBERATION POUR LE DEPART DE LA COMMUNE DE CORNY

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Mme le Maire de Corny, Aline BERTOU LE 31 octobre 2019, accompagné d'une délibération du 8 octobre 2019 confirmant la demande de sa Commune de se retirer du Syndicat de l'aérodrome, laquelle avait déjà été exprimée auparavant depuis deux ans.

Monsieur le Président fait procéder à un vote à mains levées,

Résultat du vote : 44 voix pour et 3 voix contre (VIVET Jean-Philippe, David DAVERTON (2 voix dont un pouvoir).

Le Comité Syndical donne son accord au retrait de la Commune de Corny.

Indemnités du Président

Le Président déclare ne pas avoir du tout réfléchi en amont à la question.

Après échanges, il est convenu que la question serait tranchée au prochain conseil syndical. En attendant il y aurait alignement sur les anciennes pratiques à savoir 1% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Pour mémoire le taux maximal pour ce type de syndicat intercommunal dans une strate de 20 à 50 000 habitants est de 25,59% de l'indice brut terminal de la fonction publique, (correspondant à 995,30€ mensuels)

Monsieur le Président fait procéder à un vote à mains levées et adopte ce principe.

Questions diverses : comice agricole

Le syndicat a reçu du comité organisateur du comice agricole du canton une demande d'utilisation du terrain de l'aérodrome durant une semaine en juin 2021.

Le Président souhaite donner un avis favorable à la demande, mais, avant de faire un contrat de mise à disposition gratuite dans ce sens, souhaite connaître les contours de la manifestation, recueillir l'avis de la DGAC, l'avis des présidents de clubs. Communication sera faite au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45